



Ce mois-ci...

- » **Mot de la présidente**
- » **Geneviève en parle...**
- » **Obligation de l'employeur**
- » **L'hiver la sécurité avant tout**
- » **Crampons**
- » **Semaine de relâche**
- » **Journée pour affaires personnelles**
- » **Programme d'aide aux employés**
- » **Quelques droits...**
- » **FTQ à venir**
- » **Pense à ça**

Mot de la présidente

Chères membres, chers membres,

Le mois de février s'installe, souvent bien froid à l'extérieur, mais il nous rappelle surtout l'importance de la solidarité et de l'entraide qui nous unissent. Plus que jamais, notre force collective demeure essentielle pour faire avancer nos droits et défendre des conditions de travail justes et équitables.

Votre syndicat poursuit activement son travail : accompagnement des membres, suivi des dossiers en cours et vigilance constante face aux enjeux qui nous concernent toutes et tous comme les différents projets de loi et l'équité salariale par exemple. Soyez assurés que nous restons présents, à l'écoute et engagés à vous représenter avec rigueur et détermination.

Février est aussi un bon moment pour se rappeler que le syndicat, c'est nous tous. Votre implication, vos questions et vos préoccupations nourrissent notre action et renforcent notre voix collective.

Je vous souhaite un mois de février empreint de solidarité, de respect et de courage.

Solidairement,

Carol-Anne Dupré

Geneviève en parle...

Au début du mois de décembre, j'ai lu un article publié dans le journal *Le Devoir* intitulé : «Affaiblir le syndicalisme québécois, c'est affaiblir le Québec!». Rédigé par Louise Harel, ancienne ministre du Travail, ce texte portait sur le projet de loi 3. Mme Harel s'est dite profondément heurtée en découvrant le contenu de cette loi.

Pour ceux et celles qui ne sont pas familiers avec le dossier, le gouvernement a récemment déposé le projet de loi 3, qui vise à réformer le fonctionnement des syndicats.

J'ai lu et entendu de nombreux commentaires négatifs sur les réseaux sociaux à propos des syndicats. Pourtant, comme le rappelle Mme Harel dans son article, plusieurs semblent avoir oublié tout ce que le mouvement syndical a accompli pour faire progresser notre société. Voici d'ailleurs un court extrait de son texte qui en donne quelques exemples :

Je veux sommairement rappeler à notre mémoire collective et à celle des plus jeunes ce que le « modèle québécois » doit à l'action syndicale.

À partir du combat pour la réduction de la journée de travail de 12 heures et l'augmentation du salaire minimum, le syndicalisme québécois n'a cessé d'être à l'avant-garde des réformes qui ont amélioré nos vies. Une sorte de bougie d'allumage, en matière d'assurance maladie universelle, du régime de santé et sécurité du travail, du régime d'assurance parentale — à partir des congés de maternité négociés par Monique Simard à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en 1979 —, de la promotion des services de garde devenus plus tard les centres de la petite enfance (CPE), des congés maladie à l'assurance-emploi.

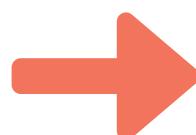
Avec son projet de loi no 3, le gouvernement cherche à restreindre le droit des syndicats de se prononcer sur des enjeux qui ne sont pas directement liés à la convention collective. Par exemple, ils ne pourraient plus intervenir pour défendre les droits des femmes, lutter contre la violence ou dénoncer la pauvreté.

En réalité, ce que veut le gouvernement, c'est limiter la capacité des syndicats à contester certaines lois, même lorsqu'il s'agit de protéger leurs membres.

Mais n'est-ce pas justement l'un des rôles fondamentaux des syndicats — défendre non seulement leurs membres, mais aussi les minorités et les plus vulnérables de notre société?

Pour ma part, je suis fière et heureuse de travailler chaque jour à la défense de vos droits!

**Pour ceux et celles qui aimeraient lire l'article de Mme Harel,
je vous laisse le lien :**



*Geneviève Leclerc
Vice-Présidente*

INFORMATION

Obligation de l'employeur

L'employeur doit:

- Assurer que les terrains de stationnement sont déneigés et déglaçés.
- Enlever la glace et la neige avant que les travailleurs aient besoin d'entrer dans le terrain de stationnement ou de le quitter.
- Utiliser du sel, du sable ou un autre matériel antidérapant pour assurer que les terrains et les passages ne sont pas glissants.
- Assurer que les personnes qui travaillent à l'extérieur portent toujours des chaussures qui conviennent aux conditions.
- Assurer un bon éclairage et des panneaux clairs dans les terrains et les passages.
- Indiquer clairement les marches, les rampes et autres changements d'élévation.
- Prendre les mesures qui s'imposent lorsque les employés signalent des inquiétudes quant aux glissements, aux trébuchements et aux chutes, et assurer un suivi.

L'hiver, la sécurité avant tout !

Naturelle ou artificielle, la butte de neige est très populaire dans la cour d'école. Pour que glissade ne rime pas avec bousculades, il est essentiel d'organiser la montée et la descente et d'indiquer aux élèves les comportements attendus.

L'éducatrice ou la surveillante ou tout autre personnel de soutien scolaire ne doit pas monter sur la butte.

C'est une question de santé et sécurité. Cela évitera des chutes entraînant des blessures physiques.



LES CRAMPONS

Tu peux faire une demande à ta direction d'école pour avoir des crampons. Adresse-toi à ta direction afin de connaître la démarche à suivre. C'est la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité des salariés. (Déglâçage des stationnements, trottoirs, etc.).



INFORMATION



Semaine de relâche

Le personnel de soutien du secteur général, le personnel en adaptation scolaire (technicien.nes en éducation spécialisée, technicienn.es-interprètes, techniciennes de travail social, préposé.es aux élèves handicapés doivent se présenter au travail à moins que des vacances, un congé sans soldé (5 jours et moins) ou de la reprise de temps compensatoire durant cette période, aient été approuvés par la direction.

Journée pour affaires personnelles

Tu as droit à 2 journées (en jour ou demi-journée) prises dans ta banque de congés de maladie sans que l'employeur exige un billet médical. Ces journées ou demi-journées peuvent être prises quand tu veux avec un avis de 24 h à ta direction.

Programme d'aide aux employés

Votre programme d'aide aux employés (PAE) vous apporte une assistance immédiate et confidentielle en vue de trouver des solutions à vos préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie. Nous sommes à votre disposition, partout, en tout temps. Les membres de votre famille immédiate (selon la définition de votre programme d'avantages sociaux) et vous pouvez obtenir un soutien immédiat et confidentiel correspondant à vos préférences, à votre mode de vie et au mode de service avec lequel vous êtes à l'aise.

Gratuité

L'utilisation du programme est gratuite pour vous et les membres de votre famille. Il fait partie des avantages sociaux offerts par votre employeur.

Confidentialité

Votre PAE est entièrement confidentiel, dans le cadre défini par la loi. Personne, y compris votre employeur, ne saura que vous l'avez utilisé, à moins que vous n'en parliez vous-même.



1-833-711-2327

 TELUS
Santé

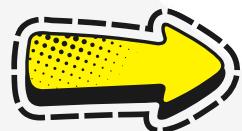


QUELQUES DROITS QUOTIDIENS

Parce que la convention te donne des droits.



Le droit de respecter ton horaire de travail.
Je respecte mon horaire de travail.



Le droit d'avoir des pauses.
Je prends mes pauses.



Le droit à une période de diner.
Je respecte ma période de diner.



**En le faisant tu te
respectes et tu prends les
droits que la convention
collective te donne.**

SPSTL

Syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs

Pour nous
contacter:



450 424-4626



spstl@videotron.ca

Pour plus
d'information:



INFORMATION



FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Calendrier de la représentante locale:

- 5 février: École Léopold-Carrière
- 12 février: École de l'Épervière
- 19 février: Écoles les Orioles
- 26 février: École de la Riveraine et école St-Zotique

Julie sera dans le salon du personnel de 8h30 à 16h00, si vous avez des questions concernant le FTQ.



SPSTL

Pour nous contacter:



450 424-4626



spstl@videotron.ca

Pour plus d'information:



Julie Sabourin

Représentante locale





PENSE À ÇA



Prends le temps de respirer, tout n'a pas besoin d'aller vite.



Un sourire peut changer toute une journée.



Aimer, c'est aussi savoir se respecter.



Offre de la douceur, le monde en a besoin.



Chaque effort compte, même les jours difficiles.



Aujourd'hui, je fais la différence, même sans m'en rendre compte.